

Question orale de Daniel Senesael à Jean-Marc Nollet
Ministre de l'enfance

Formation des professionnels de la petite enfance

Monsieur le Ministre,

L'arrêté "Code de qualité de l'accueil" de 2002 fixe ce qui est attendu en termes de qualité de l'accueil et fixe toute une série de repères. A l'ONE, à la suite de cet arrêté, des équipes pluridisciplinaires ont réfléchi aux balises à poser en termes de qualité pour que les professionnels de l'enfance puissent avoir un cadre de référence. Le référentiel psycho-pédagogique "Oser la qualité" a alors été édité et des dispositifs d'accompagnement de la qualité ont été mis en place.

En parallèle une réflexion s'est également opérée avec les différents organismes de formation (écoles de puériculture, écoles de promotion sociale, etc.), parce qu'il est important, si on a des repères de qualité, que les futurs professionnels aient les mêmes repères. Concrètement, il y a un arrêté "qualité", des outils pour aider à le mettre en œuvre, mais comment les articuler avec la formation initiale des professionnels ?

Pour l'heure, la formation initiale relève essentiellement de l'enseignement professionnel ou de promotion sociale. Or aujourd'hui, les métiers de l'accueil de l'enfance ont évolué et sont exigeants. Il n'y a pas qu'une dimension de garde des enfants; il y a une dimension éducative. Le responsable doit pouvoir gérer une équipe avec qui mettre en œuvre un projet éducatif.

Or à ce jour, en Communauté française, il n'y a pas de formation supérieure pour les métiers de l'enfance et l'ONE souligne la nécessité d'envisager de relever le niveau de la formation initiale des professionnels de l'accueil. Pour l'Office, c'est même incontournable si l'on ne veut pas renforcer le fossé entre la formation des enseignants et celle des professionnels de l'accueil des jeunes enfants.

Des contacts ont donc été pris avec les ministres de l'Enfance et de l'Enseignement supérieur. Ce Gouvernement a par ailleurs déclaré son intention d'améliorer la formation du personnel accueillant. Monsieur le Ministre peut-il me faire état des contacts et échanges déjà réalisés ? Quelle est sa position par rapport à cette question ? Juge-t-il la création d'une formation supérieure pour les métiers de l'enfance nécessaire et/ou faisable ? Dans quelles conditions ?

Réponse du Ministre

Pour mettre en œuvre l'arrêté dit « code de qualité », il importe de travailler à différents niveaux.

D'une part, il s'agit d'ajuster les formations initiales aux attentes et aux exigences de qualité sur le terrain : un chantier a ainsi été entamé en 2011 avec la recherche initiée par l'ONE et menée sous la direction de Florence Pirard : « Formations initiales dans le champ de l'accueil de l'enfance (0-12 ans) ». Ce travail se poursuivra de 2013 à 2015

afin de proposer des référentiels métiers, compétences et formation en cohérence avec les exigences du code de qualité de l'accueil et les réalités de l'accueil 0-12 ans.

D'autre part, il s'agit également de sensibiliser les organismes de formation, les enseignants et formateurs de nos professionnels, ainsi que les formateurs de ces enseignants dans le cadre de leur formation continue. Un exemple important est celui des stages. Les futurs professionnels sont amenés à réaliser différents apprentissages pratiques, au sein de milieux d'accueil. C'est primordial pour allier connaissances théoriques et pratiques de terrain. Un objectif majeur est que les maîtres de stage soient eux-mêmes correctement formés (formation initiale et formation continue) aux différents enjeux de qualité de l'accueil.

Il importe donc, d'établir les liens utiles avec l'enseignement et les différents organismes de formation ainsi que les organismes de formation continue des enseignants.

C'est pourquoi, l'ONE a fixé sur ce dossier 2 objectifs principaux, complémentaires et interdépendants qui doivent être travaillés en concordance.

Il s'agit d'abord, d'analyser les compétences attendues et les formations initiales existantes face aux exigences des métiers de l'accueil 0-12 ans. Cette analyse porte sur la formation initiale des professionnels de l'accueil et établit des liens avec la formation initiale et continue de leurs formateurs. Cet objectif sera poursuivi au travers de la continuation de la recherche menée par l'ONE en 2013-2015.

Ensuite, il faut sensibiliser et participer aux ajustements à envisager pour la formation initiale des professionnels de l'accueil, en cohérence avec les orientations définies en fédération Wallonie. Il s'agit ici de la formation initiale des professionnels de l'accueil et de la formation initiale et continue de leurs formateurs. Cet objectif est travaillé à la fois au travers de la recherche mais également par la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement de la qualité, menés par les agents de l'ONE, conjointement avec les professionnels des milieux d'accueil, les écoles de puériculture et de promotion sociale. Par ailleurs, des conventions sont en cours avec des organismes tels que l'IFC (Institut de la Formation en Cours de Carrière). Les conseillers pédagogiques proposent dans ce cadre des dispositifs qui permettent de sensibiliser les enseignants et formateurs aux outils de l'ONE et à la démarche d'accompagnement de la qualité.

En ce qui concerne la DPC, il y est spécifié que « l'harmonisation des exigences de formation entre les différents secteurs de l'accueil en vue de favoriser les passerelles et les équivalences ». La réalisation de cet objectif est en cours notamment par le travail qui permettra de proposer des référentiels cohérents pour les différents métiers de l'accueil.

Pour ce qui est de la qualité de l'accueil, depuis la parution, en 1999 du Code de qualité, l'ONE a privilégié la construction d'outils et de dispositifs d'accompagnement qui soutiennent des processus de 'référentialisation' (repères, balises), fondés sur une concertation locale des professionnels et une concertation des familles. C'est de cette manière qu'ont été créés les référentiels psychopédagogiques et les brochures repères qui y sont associés, qui donnent des indices pour des pratiques d'accueil de qualité. Ces outils sont conçus de manière à donner des indications claires et précises pour la réflexion sur les pratiques.

C'est avec cette visée de professionnalisation que les agents ONE mettent en place depuis 2005 des dispositifs et des démarches d'accompagnement, pour la réflexion et la mise en œuvre de projets d'accueil de qualité. Il s'agit ainsi d'impliquer tous les acteurs concernés pour questionner ensemble le sens des pratiques et les améliorations possibles. Ces dispositifs permettent un travail d'analyse et d'évaluation participative

des pratiques. Ils sont inscrits dans la durée, et permettent de générer des améliorations durables, à la fois des conditions et des pratiques éducatives.

Par ailleurs, la loi prévoit l'octroi d'une attestation de qualité, délivrée par l'ONE sur la base d'un plan d'amélioration de la qualité, établi par le milieu d'accueil et à réactualiser tous les 3 ans.

Enfin, une offre de formation continue subsidiée est proposée par l'ONE afin de viser cette même démarche de professionnalisation, dans le cadre d'un système compétent, incluant le développement des compétences individuelles et d'équipe, la démarche réflexive de l'institution et de la gouvernance. Cette offre est proposée en tenant compte des objectifs prioritaires du plan annuel de formation et des axes de l'arrêté du Programme Triennal, concertés avec tous les acteurs concernés par la professionnalisation des professionnels de l'accueil. Tout en travaillant à ajuster la formation initiale des professionnels aux exigences de qualité attendues sur le terrain, l'Office œuvre donc à développer des démarches de professionnalisation à travers des dispositifs d'accompagnement et formation continue.

En ce qui concerne la création d'une formation supérieure pour les métiers de l'enfance, je pense en effet qu'il s'avère important, pour répondre aux nouvelles exigences du métier ainsi qu'aux attentes des familles, et comme souligné dans les recommandations de la recherche menée en 2011-2012, d'analyser la création d'une formation de niveau supérieur, caractérisée par une articulation importante entre théorie et pratique, à l'instar des autres pays européens.

Cette formation pourrait préparer à certaines fonctions d'accueil et d'encadrement dans l'ensemble des services, en permettant certaines spécialisations. Elle compléterait l'offre existante de formation en ouvrant d'autres perspectives au secteur de l'enfance et en l'intégrant davantage dans le système éducatif global. Ceci réduirait aussi les disparités observées avec le monde de l'enseignement.

C'est pourquoi, la poursuite des travaux de recherche de l'ONE à laquelle j'ai plusieurs fois fait référence dans cette longue réponse, prévoit d'étudier les différents scénarii possibles pour la création d'une formation relative aux métiers de l'enfance, de niveau supérieur, en prenant évidemment appui sur les recommandations et expériences internationales en la matière.